

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 02 Mars

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 02 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 27 février 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 27 février 2023

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Annik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Allain, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Lagardette Marie-Gabrielle, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Pouvoirs :

M Grange Christophe donne pouvoir à M Guyot Didier

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Blanc Anik

Secrétaire de séance : Didier Guyot et Chantal Besson

D2023_013 – Modification des Autorisation de Programmes / Crédit de Paiement

Par délibération du 2022.015 du 03 mai 2022 le conseil municipal a voté les autorisations de programme (AP) ci-dessus :

Projet	Opération	AP total en TTC
AP 001 Rénovation énergétique de l'école	397 Réhabilitation énergétique de l'école	924 000€
AP 002 Osmose	393 Osmose	1 400 000€

Les montants de l'autorisation de programme AP 001 « rénovation énergétique de l'école » sont modifiés et sont fixés à 1 188 000 €.

L'échéancier des crédits de paiement est présenté dans le tableau ci-après.

Numéro et Intitulé de « Autorisation de Programme »	Montant de l'autorisation de Programme TTC	Crédit Paiement déjà mandaté	Crédit Paiement 2023	Crédit Paiement 2024	Crédit Paiement 2025
AP 001 – Rénovation énergétique de l'école	1 188 000 €	9 924€	492 000,00 €	678 000,00 €	
AP 002 – Osmose	1 400 000 €	32 856€	30 000€	668 572,00 €	668 572,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les modifications des autorisations de programmes et crédits de paiements :

AP001 - Rénovation énergétique de l'école et AP 002 - Osmose

Décide de voter le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation des projets AP001- rénovation énergétique de l'école et AP 002 – osmose tel que présenté ci-dessus

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif des budgets correspondants

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
A l'unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

